

# Embellissons la Touraine

## Concours « Fleurir la France »

### Réunion Technique

25 JANVIER 2016

#### Introduction

Madame Friot, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine

#### Organisation du label et bilan 2015

#### 1<sup>ère</sup> Partie : Témoignages de communes

*M. Bertrand RITOURET, Maire de LUYNES,*

Commune 2 fleurs d' Indre-et-Loire (5 200 habitants)

*M. Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Maire de CHAUMONT-SUR-THARONNE,*

*et M. Pascal DOUCET, Maire-Adjoint*

Commune du Loir-et-Cher (1 111 habitants)

*M. Philippe CLEMOT, Maire de METTRAY,*

Commune d' Indre-et-Loire (2 182 habitants)

*Mme Brigitte JAULIN, Conseillère de VILAINES-LES-ROCHERS,*

Commune 1 fleur d' Indre-et-Loire (974 habitants)

*Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Maire-Adjointe de MER,*

*M. Yannick NASLIS, jardinier,*

*Mme Cécile GREFFION, responsable développement durable*

Commune 2 fleurs du Loir-et-Cher (5 886 habitants)

*M. Loïc BOURDERON, agent de maîtrise au service environnement de*

*FONDETTES* Commune 2 fleurs (10 843 habitants)

#### 2<sup>ème</sup> Partie : Thèmes techniques

##### Les plantes ornementales invasives

Mme Hélène GERVAIS

*Chargée de mission " plantes invasives "*

*Conservatoire d' espaces naturels - Centre Val de Loire*

*M. Christophe CHAUVIGNE, responsable Espaces-Verts d' AVOINE*

Commune 4 fleurs (1 845 habitants)

##### Les astuces pour embellir nos villes et nos villages

M. Thierry SIMIER

*Co-dirigeant de l' entreprise horticole Simier*



La réunion annuelle 2016 est construite sur les échanges de pratiques et d'idées. Les uns les autres vous recherchez des techniques, des pratiques pouvant satisfaire les exigences environnementales et surtout créer des atouts favorables à l'embellissement générant ainsi une plus value touristique et économique.

Au début de ce 3ème millénaire, l'embellissement, l'embellissement, la mise en scène végétale dans les cités ne se résume pas à poser des végétaux.

Afin de préserver notre planète, il est indispensable de végétaliser les rues, les places, de diversifier les espaces verts en appliquant une gestion respectueuse de l'environnement.

Des opérations nationales telles que "un arbre pour le climat" s'organisent sous l'initiative d'associations, de fondations.

De ce fait, on agit avec l'espoir de préserver la planète pour les générations à venir.

Le végétal est porteur de bien être, de qualité de vie et de pérennité.

Messieurs, Mesdames les élus, techniciens et jardiniers, vous devez donner envie de végétal à la jeune génération. Vous devez faire perdurer les techniques du jardinage et le paysage du terroir.

Attention aux idées toutes faites, aux stéréotypes du parfait rond-point sans entretien qui est très souvent hors patrimoine terroir et développement durable.

Vous gérez une entreprise "embellissement" appréciée par tous vos habitants , convoitée par les étrangers...

Elle ne doit pas être stagnante, entretenue mais dynamique et évolutive.

Je vais laisser la parole à nos intervenants qui chacun à leur tour vont nous faire découvrir leur village, leur ville mais surtout les moyens qu'ils ont mis en oeuvre pour bâtir un paysage en adéquation avec l'environnement , créer un embellissement attractif pour les touristes, créer une symbiose habitants-jardiniers et nous finirons par le bouquet final du fleurissement.

Je les remercie de leur disponibilité et collaboration pour notre beau département de l'Indre-et-Loire.

Maryse Friot,  
Présidente de la SHOT

## Le label 2014 en chiffres

En 2014, **10 032** communes ont fait acte de candidature au label des Villes et Villages Fleuris.  
Soit, **27 %** des communes existantes.  
**77 %** d'entre elles sont des communes de moins de 3 000 habitants.

### Les communes lauréates

En 2014, **4 509** communes sont détentrices du panneau « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri ».  
**227** communes sont classées 4 fleurs,  
**1 006** communes sont classées 3 fleurs,  
**1 538** sont classées 2 fleurs,  
**1 738** sont classées 1 fleur.

### NOMBRE DE COMMUNES PRIMEES PAR REGIONS ET DISTINCTIONS EN 2014

Nombre de communes primées par région de 1 à 4 fleurs pour l'année 2014

Région	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	Nombre total de communes primées
ALSACE	109	118	71	18	316
AQUITAINE	66	59	26	9	160
AUVERGNE	66	39	13	1	119
BASSE NORMANDIE	45	41	48	5	139
BOURGOGNE	88	63	37	7	195
BRETAGNE	46	53	62	17	178
CENTRE	101	80	43	19	243
CHAMPAGNE-ARDENNE	178	145	131	15	469
CORSE	12	18	13	1	44
FRANCHE-COMTE	57	59	33	9	158
HAUTE-NORMANDIE	65	48	35	7	155
ILE DE FRANCE	85	102	99	19	305
LANGUEDOC-ROUSSILLON	63	31	9	4	107
LIMOUSIN	22	18	11	2	53
LORRAINE	117	123	65	11	316
MARTINIQUE	7	3	1	0	11
MIDI-PYRENEES	47	29	26	6	108
NORD-PAS-DE-CALAIS	53	50	42	15	160
PAYS-DE-LA-LOIRE	102	153	72	20	347
PICARDIE	64	33	40	10	147
POITOU-CHARENTES	68	43	16	6	133
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	74	90	55	9	228
REUNION	6	10	1	0	17
RHONE-ALPES	197	130	57	17	401
<b>Total France</b>	<b>1 738</b>	<b>1 538</b>	<b>1 006</b>	<b>227</b>	<b>4 509</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>38.55 %</b>	<b>34.11 %</b>	<b>22.31 %</b>	<b>5.03 %</b>	<b>100 %</b>

### Le Trophée du Département Fleuri en 2015

Le **Trophée du Département Fleuri** décerné pour cinq ans concerne 22 départements : l'Ain, le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, la Côte d'Or, le Doubs, l'Eure, Le Finistère, La Haute-Savoie, l'Ille-et-Vilaine, **l'Indre-et-Loire**, les Landes, la Marne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Savoie, la Somme, le Territoire de Belfort, les Yvelines.

## Résultats régionaux 2015

### Attribution d'une fleur pour :

Artannes-sur-Indre  
Betz-le-Château  
Charentilly  
Neuville-sur-Brenne

### Attribution d'une deuxième fleur pour :

Fondettes  
Ligueil  
Luynes

### Les prix régionaux:

- Loché-sur-Indrois : Prix régional du cœur de village fleuri
- Office de Tourisme de Bléré : Prix régional de l'Office de Tourisme fleuri

## BILAN GENERAL 2015

1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs
<b><u>Artannes-sur-Indre</u></b>	<b><u>Fondettes</u></b>		
<b><u>Betz-le-Château</u></b>	<b><u>Ligueil</u></b>	Amboise	Avoine
<b><u>Charentilly</u></b>	<b><u>Luynes</u></b>		
<b><u>Neuville-sur-Brenne</u></b>		Ballan-Miré	Chédigny
Athée-sur-Cher	Abilly sur Claise		
Azay le Rideau	Beaumont en Véron	Bléré	S <sup>t</sup> Cyr sur Loire
Chambourg-sur-Indre	Bourgueil		
Château Renault	Chambray les Tours	Descartes	Tours
Chouzé-sur-Loire	Chaumussay		
Cinçais	Ferrière sur Beaulieu	Joué les Tours	
Cinq Mars la Pile	La Ville aux Dames		
Esvres sur Indre	Langeais	Loches	
La Chapelle-aux-Naux	Larçay		
La Chapelle sur Loire	Le Petit-Pressigny	Montlouis sur Loire	
La Membrolle sur Choisille	Rochechouart		
La Riche	St Pierre des Corps	Saint Avertin	
Limeray	Veigné		
Monts	Villiers-au-Bouin		
Parçay-Meslay			
Reignac-sur-Indre			
St Antoine du Rocher			
Ste Maure de Touraine			
Savonnières			
Sorigny			
Villaines-les-Rochers			
Villedomer			

Le jury régional est passé dans seulement un tiers des villes labellisées de la Région Centre. De ce fait, furent visitées Esvres-sur-Indre, Ferrière-sur-Beaulieu, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Chapelle-aux-Naux, La Chapelle-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, LA Ville-aux-Dames, Langeais, Larçay, Le Petit-Pressigny, Ligueil, Limeray, Loches, Luynes, Montlouis-sur-Loire, Monts.

Les autres communes n'ont pas eu la visite du jury et n'ont pu éventuellement obtenir un label supplémentaire. Elles seront visitées en 2016 ou 2017.

Soit 55 communes labellisées sur 277					
100 fleurs attribuées sur l'ensemble du département.					
	une fleur	deux fleurs	trois fleurs	quatre fleurs	<b>Nombre total de communes primées</b>
Indre et Loire	26	17	8	4	55

## Bilan technique

Maryse FRIOT – Présidente de la Société d'Horticulture de  
Touraine



Que dire ! Une saison estivale très contrastée au niveau climatique : pluie, température basse, canicule, sécheresse, toutes les situations météorologiques se sont succédées. Mais vous avez su gérer et l'embellissement 2015 fut de qualité.

5 communes présentées au jury régional en août pour une éventuelle première fleur. On a retrouvé Artannes-sur-Indre, Betz-le-Château, Charentilly et Neuville-sur-Brenne sur le podium de la première fleur le 4 novembre à Orléans. 3 communes, Fondettes, Ligueil et Luynes accédèrent à la deuxième fleur.

Continuons dans cet élan malgré les contraintes. De plus en plus, les communes assurent une réflexion générale sur l'entretien de leurs espaces. Le zéro phyto, malgré l'augmentation des temps de travaux exponentiels, est appliqué et nos villes et villages restent "propres", sans adventices de haut développement.

Les rendez-vous avec les élus et jardiniers sont des plus profitables et permettent aux jurys de mieux apprécier le dynamisme de la commune vis à vis de l'embellissement.

Des consignes, tout projet d'embellissement doit être réfléchi vis à vis de l'utilisation et des contraintes d'entretien. Un fonds départemental de solidarité rurale va permettre aux communes de moins de 2000 habitants de subventionner des projets d'investissement. Dans ces projets, le végétal est présent.

Le Conseil Départemental se positionne pour renouveler le Trophée du département fleuri.

Tous à l'oeuvre pour garder ce Trophée et la notoriété de l'Indre-et-Loire, la Touraine comme Jardin de la France.



commune 2 fleurs (5 200 habitants)  
*Monsieur Bertrand RITOURET, Maire de LUYNES*

## **PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS L'ÉLABORATION DES PROJETS**

### **Luynes, village emblématique de la vallée de la Loire**

Superposition de 4 labels :

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)
- Périmètre Val de Loire UNESCO
- Plan de Paysages
- Site classé « La Loire à Luynes »

#### **A.V.A.P.**

##### **Qu'est-ce qu'une A.V.A.P. ?**

- Basée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental + P.A.D.D.
- Respect des caractéristiques du bâti local
- Garantir la qualité architecturale des constructions existantes / à venir et l'aménagement des espaces publics et paysagers

#### **Plan de Paysages**

##### **Qu'est-ce que le Plan de Paysages ?**

- Plan d'actions pour la protection et la valorisation des sites classés (5 à 10 ans)
- Emprise large (Luynes + 4 communes)



## Site classé « La Loire à Luynes »

### Qu'est-ce qu'un site classé?

- Protection au niveau national
- « présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » (art. L341-1/22)

### Le centre culturel



Implantation harmonieuse, réhabilitation du bâti existant et restauration des jardins de l'ancien hôpital ducal

Le jardin comme une traversée publique entre la bibliothèque et La Grange





*M. Pascal GOUBERT DE CAUVILLE,*

*Maire de CHAUMONT-SUR-THARONNE,*

*et M. Pascal DOUCET, Maire-Adjoint*

Commune du Loir-et-Cher (1 111 habitants)

## CHAUMONT-SUR-THARONNE

Au cœur de la Sologne, un village de charme et d'authenticité

### Objectif

Faire de notre village,

- qu'il soit accueillant et attrayant pour les touristes
- où il fait bon vivre pour ses habitants

### Nos atouts un tout

Une certitude : le fleurissement doit faire partie intégrante de nos atouts.

Il est devenu un de nos axes prioritaires.

Nous avons comme objectif à court terme que le fleurissement soit au même titre que nos atouts actuels une composante à part entière de l'identité de Chaumont/Tharonne,

- Un centre bourg identifié avec un chemin de ronde composé de petites ruelles
- Un bâti d'exception et typique de la Sologne protégé par un P.L.U.
- Une église inscrite aux Monuments historiques dont l'extérieur et l'intérieur ont été complètement restaurés
- Un parcours touristique atypique

« La balade insolite de Chaumont/Tharonne, écoutez voir... »





## Des espaces publics diversifiés

### ➤ Deux étangs communaux aménagés différemment

Le 1<sup>er</sup> situé en dehors du village, plus naturel

Pas de plantation que des arbres et de la végétation naturelle

Le 2<sup>nd</sup>, à proximité du centre-bourg et entouré d'habitations

Plantations réalisées autour par les services technique ; projet d'aménager une aire pour 4/5 camping cars

### ➤ Des vergers nouvellement créés

le 1<sup>er</sup> verger est situé à l'arrière du presbytère qui se compose d'arbres fruitiers de différentes espèces avec de la jachère Fleurie

Lieu de rencontres intergénérationnelles où les habitants pourront à terme venir cueillir des fruits, les enfants de l'école étudier la faune avec l'installation d'un hôtel à insectes ....



Une place végétalisée en plein centre bourg à la fois lieu de repos et lieu d'exposition

➤ 80 km de chemins ruraux entretenus dédiés à la randonnée/promenade

➤ les abreuvoirs

Ancienne douve en cours de réaménagement

## Nos actions et projets

### • Nos actions

Une implication des habitants

De nouveaux espaces créés (vergers)

Des nap sur le jardinage avec les employés communaux

Opération "jardinons nos villages " : réalisée en partenariat avec le CAUE du Loir-et-Cher , Les habitants étaient invités à venir participer au fleurissement de certaines places et à avoir des conseils sur des plantations et aménagement

Distribution de géraniums

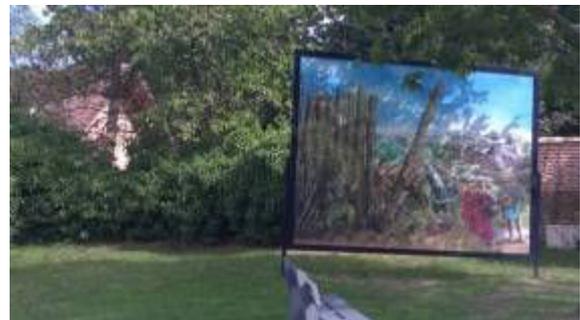
Concours maisons et balcons fleuries

- Nos projets

Recrutement d'un jardinier afin d'améliorer et d'optimiser la gestion de nos espaces verts (entretenir et créer)

- Finalités

Obtention de label touristique et obtention d'un label de fleurissement





***M. Philippe CLEMOT, Maire de METTRAY***

**Commune d' Indre-et-Loire (2 182 habitants)**

Mettray présente un relief marqué par la vallée de la Choisille, qui traverse la commune du Nord au Sud et constitue l'un des maillons les plus importants du réseau écologique de l'agglomération tourangelle.

Dotée de 20 ha d'espaces verts, de 40 ha d'espaces naturels, et avec plus de 20% de sa superficie classée en noyau de biodiversité au sein du SCoT, Mettray joue un rôle qui dépasse ses strictes limites communales.

Les atouts naturels de la Commune sont très largement renforcés par une politique volontariste, mise en œuvre par les agents du service espaces verts et dont le travail a déjà été récompensé en 2012 par l'attribution du prix régional de « *Mise en Valeur de l'Espace Communal Rural* ».

La politique florale de Mettray est un moyen au service de son projet urbain, il ne s'agit pas simplement de collectionner ou multiplier les massifs et jardinières.

Les créations servent au départ à flécher un cheminement doux entre les différents équipements et services communaux et les zones d'habitation, le tout en aménageant des espaces de repos ou de détente ponctuant l'ensemble du parcours.

Les aménagements floraux répondent à la définition d'un thème, et c'est celui des abeilles qui a été retenu en 2015 pour accompagner la mise en œuvre d'un rucher municipal, au titre de la biodiversité.

Ce projet se veut global puisqu'il a l'ambition d'associer l'ensemble des forces vives de la Commune.



Restauration du cimetière par le CFA



### Fleurissement place de l'église

Ainsi en 2015 ont pu être mobilisés :

- les services techniques municipaux à l'initiative du projet,
- les animateurs chargés des TAP (temps d'activité périscolaire) en travaillant sur le thème des abeilles,
- l'association la Paternelle en confiant à ses jeunes de l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), en atelier métallerie, la confection d'une abeille surdimensionnée destinée à accueillir une jachère fleurie,
- Monsieur MARIN, apiculteur renommé de la Commune, qui a su réaliser le rucher,
- La Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que le CFA BTP de Saint Pierre des Corps pour la reprise de monuments en pierre de taille dans le cadre de chantiers école,
- Un artiste local, retraité de la Commune, par la pose de sculptures ornementales en cœur de bourg.

Depuis de nombreuses années, l'action de la Commune se veut soucieuse des impératifs écologiques : désherbages sans produit phytosanitaire, achats de mobiliers urbains responsables (de production locale, en bois d'origine française, ou en matériaux recyclés), développement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, récupération de l'eau...

Bref la politique florale de Mettray est une composante essentielle de sa politique locale.



Gué Andreau



***Mme Brigitte JAULIN, Maire-Adjointe de VILAINES-LES-ROCHERS,***

**Commune 1 fleur d' Indre-et-Loire (974 habitants)**

Villaines-les-Rochers se situe dans le chinonais à 6kms d'Azay-le-Rideau. Haut lieu de la vannerie française, le village vit encore au rythme de l'osiericulture et de l'artisanat qui en découle. Ses plantations d'osiers, ses habitations troglodytiques en font un village de caractère prisé par les touristes.

Depuis 2008, date du plan désherbage élaboré par la FREDON, le village a diminué de 90% l'emploi de produits phytosanitaires. En cohérence avec son label « territoire à énergie positive pour la croissance verte », l'objectif est d'arriver maintenant à 0% d'utilisation le plus vite possible.

Comme dans toutes les communes, et peut-être plus encore dans le monde rural, le plan zéro –phyto est difficile à mettre en application par manque de moyens matériel et humain. Afin de pallier à ces difficultés la commune a travaillé simultanément sur 2 axes, l'un en faisant appel à ses ressources internes, l'autre en sollicitant des organismes extérieurs :

Pour l'aspect humain

- Les ressources internes, création d'une équipe de bénévoles,
- Les ressources extérieures, sollicitation de l'ADAC, du CAUE, du CFPPA Fondettes,

Pour l'aspect matériel

- Essai de matériels de désherbage alternatifs,
- Demande de subventions.

Ces actions amorcées au cours de l'année 2015 ont permis d'obtenir certains résultats, d'autres restent en attente.





le jardin d'osier et  
le salicetum au  
cœur du village

fleurissement devant la  
mairie





*Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Maire-Adjointe de MER,  
M. Yannick NASLIS, jardinier,  
Mme Cécile GREFFION, responsable développement durable*

Commune 2 fleurs du Loir-et-Cher (5 886 habitants)

## Présentation de l'expérience « Je jardine ma ville® »

Inspiré de la démarche « Je jardine ma ville® » crée par le CAUE du Val d'Oise, il s'agit d'un projet d'ensemble mis en place au niveau d'une commune.

Celle-ci fournit plantes, paillage et compost, en échange de quoi les riverains s'engagent à créer et entretenir des massifs sur l'espace public : les trottoirs, les talus ou les bandes de terre situées au pied des clôtures, le plus souvent dans le prolongement de leur jardin.

A cette occasion, les échanges entre habitants sont encouragés, car **la finalité de l'opération est autant de fleurir écologiquement les rues de la commune que de créer des liens nouveaux entre voisins.**

### Déroulé de la démarche :

La ville de Mer a lancé en septembre 2014 l'opération « Je jardine ma ville » et a noué un partenariat avec le CAUE du Loir-et-Cher pour l'animation de la démarche.

Suite à l'**appel à candidature** auprès des habitants, trois rues ont été retenues. Les deux premières étant situées dans une zone « zéro pesticides », le fleurissement des trottoirs permettra de remplacer la végétation spontanée, parfois mal tolérée, par des plantations choisies.

Les habitants de ces rues ont été conviés à deux **réunions publiques** pour leur expliquer la démarche. Se sont ainsi 17 foyers qui se sont lancés dans l'aventure.

La paysagiste du CAUE a **rencontré individuellement les habitants** au mois de février afin de concevoir leur projet.

Le choix des plantes s'est tourné vers des pérennes (vivaces, petits arbustes, bulbes) pour favoriser leur durabilité et ne pas avoir à les renouveler chaque année.

Les commandes ont ensuite été passées en fonction de ce que le service du fleurissement pouvait déjà fournir.

A réception, les plantes ont été triées par foyer pour faciliter l'organisation de la journée de plantation.

Samedi 18 avril 2015 a eu lieu la matinée de **plantation collective**. Les habitants se sont retrouvés autour d'un café d'accueil avant de se répartir en petits groupes pour planter les divers espaces préparés par les services techniques.

Chacun a ensuite la charge de l'entretien écologique de son massif. Un espace commun a été créé au niveau d'un puit, un peu en retrait de la route. Ce sera l'occasion de se retrouver à plusieurs pour entretenir cet espace et échanger des conseils. Un banc récupéré et remis en état par les services techniques y a d'ailleurs été installé.

La plantation s'est achevée par un apéritif convivial offert par la mairie et agrémenté d'amuses bouches confectionnés par les participants.

## Suite prévue de la démarche :

Au début du printemps 2016, les habitants seront à nouveau réunis pour un « **apéro-binette** ». Il s'agira de leur donner des conseils sur l'entretien et la taille de leurs plantations, d'entretenir tous ensemble les massifs de la rue et de planter quelques bulbes d'automne. La séance se terminera, comme son nom l'indique, autour d'un verre.

L'opération devrait également être reproduite dans de nouvelles rues avec une plantation envisagée à l'automne 2016.

## Intérêt de l'opération « je jardine ma ville » :

Cette opération participe à une démarche de développement durable de la ville :

- Elle contribue à l'amélioration de la qualité du cadre de vie.
- Elle associe les acteurs (élus, habitants, techniciens) dans un projet commun.
- Elle crée des liens et de la convivialité.
- Elle aménage l'espace dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement.

## Coût de l'opération :

### Principales dépenses :

Accompagnement du CAUE (14 jours) : 2 500 €

Coût des fournitures (plantes + paillage + terreau) : 580 €

Temps passé :

- Services techniques : 14 jours
- Chargée de mission DD : 7 jours

### Subvention :

FEADER : 4 080 €

## Contacts :

### Ville de Mer :

Cécile GREFFION

Responsable du développement durable

02 54 81 45 83 (n° provisoire jusqu'à fin mars : 02 54 81 00 91)

cecile.greffion@ville-de-mer.com

### CAUE du Loir-et-Cher :

Nina FENATEU

Paysagiste

02 54 51 56 50

paysage@caue41.fr





# VILLE DE FONDETTES

AU COEUR DU VAL DE LOIRE



*M. Loïc BOURBERON, agent de maîtrise au service environnement de  
Fondettes*

Commune 2 fleurs (10 843 habitants)

Entretien d'espaces publics par des moutons

## Situation de la ville

Forte de ses 10 758 habitants, la ville de Fondettes fait partie des 22 communes regroupées dans la communauté d'agglomération de Tour(s) Plus.

De par son rôle de pôle relais, elle est un acteur important dans l'évolution démographique et économique de l'agglomération tourangelle.

Le Plan local d'urbanisme de Fondettes prévoit une augmentation de sa population de 3000 habitants dans les 20 ans à venir.

Fondettes est une commune péri-urbaine située à 9 KM du centre de Tours. C'est une ville jardin urbanisée sur un tiers de son vaste territoire de 32km<sup>2</sup>. Fondettes jouit de la beauté des grands paysages de la Loire, fleuve classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et de nombreux bâtiments inscrits ou classés au titres des monuments historiques.

Dans son maillage viarie, la ville a conservé de nombreuses rues de configuration rurales, la promenade y est privilégié et permet de découvrir les nombreuses facettes que la commune possède.



## Histoire et géographie

- La ville de Fondettes est constituée de varennes ligériennes et d'un plateau

argilo-calcaire, donnant une dénivellation altimétrique passant de 55 mètres NGF à 97 mètres NGF.

- Les bords de Loire donnent à voir des espaces cultivés, des biotopes classés natura 2000 et plusieurs zones naturelles d'intérêt Écologiques Faunistique et Floristiques (ZNIEFF).
- L'autre partie du territoire communal, positionné en terrasse dominant le « Fleuve Royal », est constituée de terres agricoles (grandes cultures), de quelques boisements ainsi que de fonds humides.
- L'eau est effectivement très présente sur le territoire communal. Un porc était implantée en rive de la Loire, de nombreux moulins, et fontaines naturelles ont donné leur nom à certain lieux-dit, mais aussi à la ville elle même. Une source étant à l'origine de la naissance du bourg historique.
- Trois cours d'eau principaux ( la Loire, la Choisille et la petite Choisille) sont localisés sur les pourtours de la commune.

## Entretien des bassins d'orage

La ville de Fondettes compte 23 Bassins d'orage ce qui représente 60396 m<sup>2</sup>.

- Sur ces 60396 m<sup>2</sup> seuls 16885 m<sup>2</sup> sont clôturés et peuvent être entretenus par des moutons .
- 2 bassins ont été retenus :
  - **Le bassin de la Morandière haut (4324 m<sup>2</sup>)**
  - **Le bassin rue Louise Michel (600 m<sup>2</sup>)**

## Notre démarche étape par étape

Il a fallut :

- Etablir une convention avec l'agrocampus de Fondettes.
- Vérifier l'état du grillage qui entoure les bassins.
- S'assurer qu'aucun objet ne pourrait blesser les moutons.
- S'assurer que l'eau et la pâture soient en adéquation avec le nombre d'animaux.
- Prévenir le voisinage de la présence future des moutons

## Le bassin de la Morandière haut

- Dans ce bassin il est installé 4 moutons ce qui représente un mouton pour 1081 m<sup>2</sup>.
- Aucun abreuvoir n'a été nécessaire dans ce

bassin qui est resté en eau tout l'été ■



## Avenue des droits de l' homme

- Dans ce bassin, 2 moutons ont pâturés sur 300 m<sup>2</sup>
- Surface trop exiguë pour deux moutons.

## Avantages

- Renforcement de notre image de ville à la campagne.
- Très bon support de communication.
- Participe à la gestion différenciée (méthode douce et non polluante)
- Satisfaction des riverains.
- Méthode permettant d'entretenir des terrains en pente ou humides où l'intervention de moyens mécaniques serait difficile.

## Inconvénients

- Les moutons s'échappent parfois de leurs enclos notamment en passant sous le grillage.(cela s'est produit 4 à 5 fois cette année)
- Engendre une légère surveillance (passage 1 fois/semaine par la ville et 1 fois/semaine par le berger du lycée)
- Transfert des animaux si l'eau ou la nourriture vient à manquer sur le site (1 fois cette année)
- Il est à signaler qu'aucun problème sanitaire n'a été à déplorer.

## BILAN

Le bilan est très positif pour la ville de Fondettes notamment en terme de communication et d'image.

- La qualité de l'entretien convient parfaitement pour des bassins de rétention. Quelques refus subsistent mais ne posent aucun problème dans ces lieux périurbain.
- Le coût fixé dans la convention est de 200 € pour la mise à disposition des 6 moutons. Le prix de revient approximatif de l'entretien au m<sup>2</sup> est de 0,04 € alors qu'il serait de 0,08 € pour un entretien mécanique.

**Les plantes ornementales invasives**  
Mme Hélène GERVAIS  
*Chargée de mission "plantes invasives"*  
*Conservatoire d'espaces naturels - Centre Val de Loire*

**Le Groupe de travail "plantes invasives" en région Centre-Val de Loire :**

Cen Centre-Val de Loire  
ANIMATEUR



CBNBP OPERATEUR  
TECHNIQUE pour la  
gestion des données flore

**Coordinateurs départementaux**

FDPPMA 18, 28, 36, 37, 41, 45

(Fédérations Départementales de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques)

FREDON 37

(Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

- ➔ organisation locale de la collecte des informations de terrain ;
- ➔ surveillance active des zones indemnes et intervention précoce sur les nouveaux foyers ;
- ➔ sensibilisation des collectivités locales et administrations.

**Partenaires institutionnels et financiers**



**Partenaires techniques**



**But :** Coordonner les actions relatives aux plantes invasives en région Centre-Val de Loire via l'animation d'un réseau d'acteurs

**Qu'est-ce qu'une plante invasive ?**

4 critères

**1/ introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle : exotique**

La Renouée du Japon *Reynoutria japonica* Houtt. Ronse Decr.

Une des 100 espèces les plus invasives au monde (ISSG)

Aire d'origine : Japon, Chine, Corée, Taiwan

Première introduction en 1850 au jardin botanique de Kew par Philip Franz Von Siebold

Plante ornementale et potentiellement fourragère  
Introduction intentionnelle



**2/ Capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine : naturalisée**

**3/ Capable de se multiplier et de se disperser très rapidement : proliférante**

La Balsamine de l'Himalaya *Impatiens glandulifera* Royle.

Espèce annuelle, herbacée, riveraine

Production élevée de graines :

Jusqu'à 4 000 graines produites par plant projetées de leurs capsules jusqu'à 7 m du pied mère.

Capacité de dispersion élevée facilité par l'eau

En Angleterre le taux de dispersion a été estimé à 38 km par an (OEPP)



**4/ ayant des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire : impactante**

Exemple de problèmes écologiques

L'Elodée du Canada *Elodea canadensis*

On peut considérer qu'une espèce formant des populations denses présente des impacts sur la biodiversité.

Exemple de problèmes économiques

L'Ailante *Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle

Atteintes aux constructions



Exemple de problèmes sanitaires

La Berce du Caucase

*Heracleum mantegazzianum* Sommier & Levier

Atteinte aux personnes : brûlure par contact avec la sève et exposition au soleil



## Qu'est-ce qu'une plante invasive ?

### EN RÉSUMÉ

C'est une plante exotique, et naturalisée, et envahissante et impactante.  
= plante exotique envahissante.



**Toutes les plantes exotiques ne sont pas des plantes invasives !!**  
**Toutes les plantes envahissantes ne sont pas des plantes invasives !!**

## TOUTES LES ESPECES EXOTIQUES NE SONT PAS INVASIVES

### Plantée ou cultivée stricte

Le Poireau (*Alium porrum* L.), Le Ginko (*Ginkgo biloba* L.)

### Occasionnelle

La Tomate (*Solanum lycopersicum* Mill.), Le Colza (*Brassica napus* L.)

Le Lagure queue de lièvre, (*Lagurus ovatus* L.), Puccinelle distante (*Puccinellia distans* (Jacq.))

**Si introduction intentionnelle : espèce subspontanée**

**Si introduction accidentelle : espèce accidentelle**

**Sur 661 espèces exotiques recensées sur la région Centre, seules 40 sont considérées aujourd'hui comme des espèces invasives avérées.**

### Règle du « Facteur 100 »

Sur 1000 espèces de plantes exotiques introduites :

- 100 espèces survivent
- 10 peuvent se reproduire
- 1 devient invasive !!!

## Les possibles raisons d'une invasion

Des caractéristiques biologiques étonnantes

- La capacité de dispersion
  - Production importante de graines
  - Adaptation des graines au transport longue distance (graines légères, à aigrettes, endozoochorie)
  - Capacité à produire de nouveaux individus (par les rhizomes, des boutures de tiges)
- La capacité à former des populations denses monospécifiques
  - Grande taille
  - Grande surface foliaire (= meilleure efficacité de la photosynthèse)
  - Croissance rapide
  - Reproduction végétative vigoureuse
  - Floraison précoce et prolongée
  - Possibilité de germer dans une large gamme de conditions
  - Longévité des graines dans le sol qui « attendent » les meilleures conditions

## Une espèce ne « naît » pas invasive...elle le devient plutôt

- Perturbations du milieu (dégradations physiques, intrants agricoles chimiques) : création d'ouvertures, libération d'espace et de ressources
- Diversité des communautés végétales : plus le nombre d'espèces fonctionnellement différentes est faible, plus le risque qu'une espèce introduite s'installe est grand !

- Perte d'ennemis naturels : l'espèce introduite peut voyager sans les prédateurs et pathogènes de son aire d'origine...et est donc meilleure compétitrice !
- Plasticité et évolution génétique
- La « pression de propagules » : plus un milieu est soumis à des introductions, plus il est risqué qu'il soit le lieu d'une invasion !

## Quelques espèces ornementales pouvant poser problème

Elodée de Nuttall, Elodée à feuilles étroites *Elodea nuttallii* =>

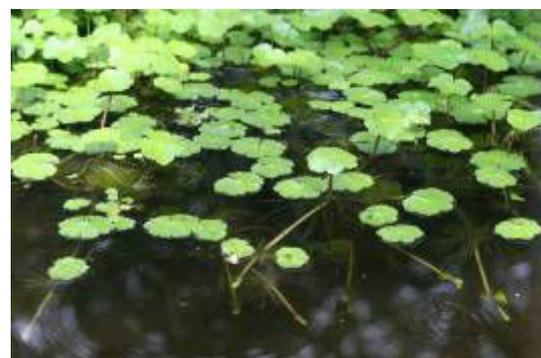


<= **Egérie dense** *Egeria densa*

Toutes ces hydrophytes invasives ont des feuilles :

- planes ;
- simples (non divisées) ;
- non fortement dentées ;
- larges de plus de 1.5 mm ;
- feuilles verticillées ou en spirale.

**Hydrocotyle fausse-renoncule** *Hydrocotyle ranunculoides* =>



<= **Rhododendron pontique** *Rhododendron ponticum*

Origine / mode d'introduction

- Sud-Ouest Europe et Turquie
- Ornemental, espèce-abri pour le gibier (UK)

Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Arbuste sempervirent, jusqu'à 5 m de haut
- Printemps
- Dispersion de graines : vent (faible durée de vie)

Ecologie / habitats

- Forêts ombragées

Stratégie de gestion

- Rejets de souche et marcottage
- Incapacité de drageonner
- Graines peuvent germer à l'ombre, mais pas si enterrées

**Laurier palme, Laurier cerise** *Prunus laurocerasus*

=>

Origine / mode d'introduction

- Asie mineure
- Ornemental, haie

Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Arbuste sempervirent, jusqu'à 5 m de haut en moyenne
- Printemps
- Dispersion de graines : vent (faible durée de vie)
- Concurrence vis-à-vis des autres espèces avec la lumière (feuillage très couvrant)
- Concurrence chimique (sécrétion d'acide cyanhydrique qui empêche le développement d'une flore associée)

Ecologie / habitats

- Forêts ombragées

Stratégie de gestion

- Rejets de souche et marcottage
- Incapacité de drageonner



**Cotonéaster horizontal** *Cotoneaster horizontalis* =>

Origine / mode d'introduction

- Chine
- Ornemental : couvre-sol, talus urbains et routiers

Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Arbuste de 0,5 à 1,5 m de haut
- Mai
- Dispersion de graines

Ecologie / habitats

- Se naturalise sur pelouses sèches

Technique de gestion

- Coupe régulière avant fructification



**Raisin d'Amérique** *Phytolacca americana*

=>

Origine / mode d'introduction

- Amérique du Nord
- Ornementale, tinctoriale

Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Herbacée vivace, glabre
- Juin à octobre
- Fructification en juillet
- Dispersion des graines : oiseaux (plante toxique pour le bétail et pour l'Homme)

Ecologie / habitats

- Milieux perturbés, milieux forestiers, sols sablonneux et humifères

Techniques de gestion

- Arrachage annuel des pieds jusqu'à épuisement de la banque de graines (viabiles 10 ans)
- Fauche et gyrobroyage = retard de développement
- Rejets de souche si fauche



## **Buddleia du père David *Buddleja davidii***

=>



### Origine / mode d'introduction

- Chine
- Ornemental

### Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Arbrisseau de 2 à 5 m
- Juillet à octobre
- Dispersion de graines, multiplication possible par bouturage de fragments de tige.

### Ecologie / habitats

- Milieux perturbés ouverts et pelouses sableuses de rivières, plages de graviers, sites remaniés sans végétation.

### Stratégie de gestion

- Arrachage jeunes plants + revégétalisation
- Coupe systématique des inflorescences juste après floraison
- Tronçonnage et dessouchage des gros spécimens

## **Solidages invasifs *Solidago* invasifs**

=>



### Origine / mode d'introduction

- Amérique du Nord
- Ornementation, mellifère

### Type biologique / floraison / mode de dispersion

- Herbacée vivace de 0,5 à 1,5 m de haut
- Août à octobre
- Dispersion de graines à aigrettes
- Production de nombreux rhizomes

### Ecologie / habitats

- Milieux humides : berges des cours d'eau, prairies humides, lisières forestières, fossés, marais, pelouses sableuses, milieux rudéraux

### Stratégie de gestion

- Gestion préconisée avant fructification sur sites envahis, détection et éradication précoce en dehors des zones de présence connues :
- **Broyage mécanique**
- **Fauche annuelle**

## **Les bons gestes à adopter**

### Vous achetez des plantes :

- privilégiez les espèces locales pour orner vos jardins, bassins, berges et/ou aquariums ;
- renseignez-vous auprès des vendeurs sur les risques d'invasion, les modes de reproduction et mesures de gestion.

### Vous possédez déjà des plantes invasives :

- étudier les environs de vos plantations pour estimer les risques de dispersion (terrain vagues, zones naturelles,...)
- assurer un suivi, sinon éliminer les;
- pour les espèces à fleurs, taillez-les avant la période de floraison pour éviter la dissémination des pollens et la contamination du compost par les graines ;

### Vous vous débarrassez d'un aquarium :

- Enlevez les fragments de plantes avant de vider l'eau dans les canalisations.

**VIGILANCE** : Ne pas disséminer vos déchets verts dans les milieux naturels !  
Surveillez votre compost et les zones sur lesquelles vous l'épandez !

## Réglementation

### Le règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes

- Liste à l'échelle européenne votée le 2/01/2016, susceptible d'évoluer
- Possibilité d'inscrire de nouvelles espèces qui correspondent aux critères d'éligibilité (étude de risques) deux fois par an
- La liste nationale peut comporter plus d'espèces
- Interdiction de vente et de transport
- Obligation de gestion
- Normalement il n'y aura pas d'argent débloqué pour la gestion de ces espèces

### 37 espèces, dont 14 de flore

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| - <i>Baccharis halimifolia</i>     | - <i>Ludwigia grandiflora</i>     |
| - <i>Cabomba caroliniana</i>       | - <i>Ludwigia peploides</i>       |
| - <i>Eichhornia crassipes</i>      | - <i>Lysichiton americanus</i>    |
| - <i>Heracleum persicum</i>        | - <i>Myriophyllum aquaticum</i>   |
| - <i>Heracleum sosnowskyi</i>      | - <i>Parthenium hysterophorus</i> |
| - <i>Hydrocotyle ranunculoides</i> | - <i>Persicaria perfoliata</i>    |
| - <i>Lagarosiphon major</i>        | - <i>Pueraria montana</i>         |

### Pour aller plus loin

Des démarches volontaires de la part de la profession horticole :

- Code de conduite professionnel (Val'hor) relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine : 12 espèces interdites d'utilisation :

[www.codeplantesenvahissantes.fr](http://www.codeplantesenvahissantes.fr)

→ Projet : un code à adapter et compléter en région Centre-Val de



Loire, en partenariat avec le CDHRC et l'UNEP

- AlterIAS : code de conduite belge et proposition d'espèces alternatives  
[www.alterias.be](http://www.alterias.be)
- CBNBP : Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Centre

<http://cbtnbp.mnhn.fr>

### Charte d'engagement des collectivités

- Engagement de la commune à ne plus implanter les espèces listées en annexes
  - En régie
  - À mentionner dans les cahiers des charges
- Contrôler, confiner, voire supprimer les plantations existantes
- Gérer par voie alternative aux pesticides
- Sensibiliser les administrés



### Besoin d'aide à la reconnaissance ?

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

cbtnbp-centre@developpement-durable.gouv.fr    Tel : 02 36 17 41 38

Besoin de conseils de gestion ? De contacts locaux ?

Cen Centre-Val de Loire - Hélène Gervais : [helene.gervais@cen-centre.org](mailto:helene.gervais@cen-centre.org) - Tel : 02 38 59 97 30



**M. Christophe CHAUVIGNE, responsable Espaces-Verts d' Avoine**  
Commune 4 fleurs (1 845 habitants)

### Le Fleurissement à Avoine

#### Le fleurissement en chiffre

##### Avoine, Ville 4 fleurs depuis 2011

- 9 agents au service espaces verts et propreté urbaine
- Entre 12 et 15 000 plantes annuelles
- 8 à 10 000 bisannuelles et 11 000 bulbes
- 150 chrysanthèmes
- Décoration de Noël (2 scènes)

#### Le fleurissement

Le fleurissement d' Avoine est réalisé :

- sans produit phytosanitaire
- sans engrais



#### Évolution de la méthode

- Développement d'une nouvelle façon de concevoir les massifs
- Depuis 7 ans, les insecticides et fongicides ne sont plus utilisés dans le traitement des parasites;
- Déploiement des méthodes de lutttes naturelles

#### Méthodes de préparation des massifs

- Décompactage des massifs
- Apport de compost à l'automne
- Passage de motobineuse
- Mise en place de paillage

A noter: Aucun apport d'engrais chimique n'est fait en complément

#### Méthodes de lutte mises en place

- Installation d'auxiliaires de lutte
- Utilisation de purins « maison »
- Utilisation de produits moins impactants

## Une vigilance nécessaire

- Le choix des plantes
- L'observation et la surveillance des massifs

-> Adapter la culture et les végétaux après un retour d'expérience

## Un apprentissage permanent

Un développement exubérant

## Le fleurissement 2015

## Les préparatifs



## Les résultats de nos méthodes

Avant



Après



## Le fleurissement 2015







## Les astuces pour embellir nos villes et nos villages

M. Thierry SIMIER

*Co-dirigeant de l' entreprise horticole Simier*

### LES ASTUCES POUR EMBELLIR nos villes & villages

Peut-on faire mieux avec moins ?

#### Qui suis-je ?

##### CREER :

##### L'HORTICULTURE

- \_ une collection de plus de 3000 plantes faciles à réussir
- \_ catalogues et bases de données
- \_ Cédé SIMIER & bientôt : SIMIER via le jardin imaginaire

##### REALISER

##### LE BUREAU d'ETUDE

- \_ **140 sites** (communes, parcs, châteaux)
- \_ **+ de 2000 décors imaginés en 2015**

##### PROGRESSER

##### LA FORMATION

- \_ innover en maîtrisant son budget
- \_ **nouvelles méthodes d'utilisation des plantes annuelles & vivaces**
- \_ gagner du temps et réduire l'entretien en s'amusant

#### Questions :

Faire mieux...que quoi.

Fleurir : ce que ça coûte ?

quelles plus-values?

Ce que ça coûte : peut-on faire mieux avec moins?

## Principales questions à se poser pour élaborer un scénario technique cohérent :

Suis – je dans la nature ou en ville ?  
Quelle est la fréquentation quotidienne du site ?  
Est-ce vu de près ou de loin ?  
En voiture ou à pied ?

Combien de temps suis-je prêt à consacrer à l’arrosage ?  
Combien de temps suis-je prêt à consacrer à l’entretien ?  
Quel budget suis-je prêt à investir ?

### Exemple :

Village de Billy - 41 - 953 habitants



Que lui proposer ?

des annuelles.?



des vivaces ?



des jardinières ?



### Comprendre la situation pour élaborer un scénario :

Scénario technique : limiter l'arrosage (vivaces en pleine terre)

Scénario esthétique : fleurir sur 4 saisons.

Intégration paysagère

arrosage si besoin : - de temps



La mairie



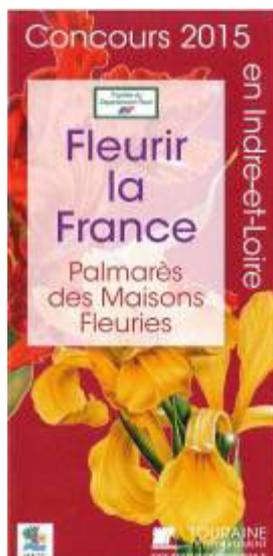
**Scénario esthétique :** de la diversité végétale et des couleurs en abondance

**Différents supports d'information**

**Les « lettre d'info »**



**Les palmarès**



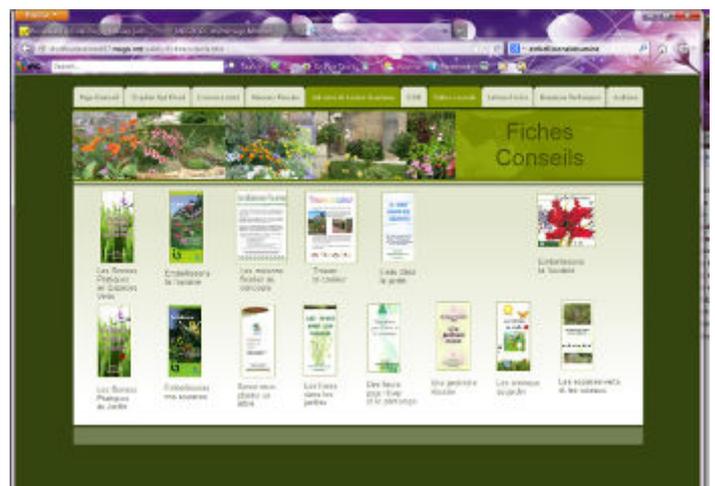
**des plaquettes**



**Le site internet :**

[www.embellissonslatouraine.fr](http://www.embellissonslatouraine.fr)

Les livrets des réunions techniques des années précédentes ainsi que différentes plaquettes sont téléchargeables sur le site.



**Société d'Horticulture de Touraine**  
35 boulevard Tonnellé – 37000 Tours

tél : 02.47.49.26.48 – fax : 02.47.37.44.36 – mel : [shotfleurissement37@wanadoo.fr](mailto:shotfleurissement37@wanadoo.fr)